

LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2021

LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
31 JUILLET 2021
TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de Le Cercle Molière, Inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Le Cercle Molière, Inc. (« l'organisation ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2021, l'état de l'évolution de l'actif net, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 juillet 2021, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » - du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne quelle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Your Foundation for the Future.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Winnipeg, Manitoba
19 octobre 2021**

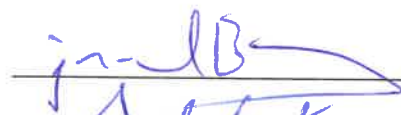

Fort Group
**COMPTABLES PROFESSIONNELS
AGRÉÉS**



LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 JUILLET 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	351 132	446 645 \$
Placements à court terme (Note 4)	300 000	-
Comptes à recevoir	37 263	74 167
Frais payés d'avance	28 832	18 433
	717 227	539 245
IMMOBILISATIONS (Note 5)	54 445	51 806
	771 672	591 051 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer et dettes courues	35 981	38 648 \$
Revenus reportés (Note 6)	86 640	21 620
Subventions reportées (Note 7)	174 080	365 053
	296 701	425 321
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (Note 8)	35 517	51 806
DETTE À LONG TERME (Note 9)	60 000	40 000
	392 218	517 127
ACTIF NET		
ACTIF NET		
Affectation interne (Note 10)	250 000	-
Non affecté	129 454	73 924
	379 454	73 924
	771 672	591 051 \$

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'AMINISTRATION:


 _____ **Président**

 _____ **Trésorier**

LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021

	<u>NON-AFFECTÉ</u>	<u>AFFECTÉ</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIF NET, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	73 924	-	73 924	6 321 \$
Excédent des produits sur les charges	305 530	-	305 530	67 603
Virement interfonds (Note 10) (\$nul 2020)	<u>(250 000)</u>	<u>250 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
ACTIF NET, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>129 454</u>	<u>250 000</u>	<u>379 454</u>	<u>73 924 \$</u>

LE CERCLE MOLIERE, INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021

	2021		2020
	<u>Budget</u>	<u>Réels</u>	<u>Réels</u>
PRODUITS			
Subventions de fonctionnement (Note 11)	616 000	616 000	606 000 \$
Subventions spéciales (Note 11)	308 075	222 048	187 258
Prélèvement de fonds (Note 12)	259 000	256 391	335 427
Guichets	90 800	65 435	121 830
Subvention salariale d'urgence du Canada (Note 13)	-	204 865	101 645
Subvention d'urgence au loyer du Canada	-	15 418	-
Subvention transitoire du Manitoba	-	20 000	-
Revenus divers	21 000	100 061	79 515
	<u>1 294 875</u>	<u>1 500 218</u>	<u>1 431 675</u>
CHARGES			
Frais généraux de production	368 000	328 619	368 189
Frais directs de production et autre programmation	414 000	379 071	437 647
Administration	320 875	309 920	317 578
Publicité et promotion	136 000	110 384	136 775
Collecte de fonds	56 000	66 694	103 883
	<u>1 294 875</u>	<u>1 194 688</u>	<u>1 364 072</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>305 530</u>	<u>67 603 \$</u>

LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ENCAISSE PROVENANT DES (AFFECTÉ AUX)		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Subventions	887 358	1 096 220 \$
Guichets	65 435	80 384
Collecte de fonds et autres revenus	458 376	469 313
Payé aux employés et aux fournisseurs	<u>(1 203 022)</u>	<u>(1 340 182)</u>
	<u>208 147</u>	<u>305 735</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(23 660)	-
Acquisition de placements à court terme	<u>(300 000)</u>	<u>-</u>
	<u>(323 660)</u>	<u>-</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de la dette à long terme (note 9)	<u>20 000</u>	<u>40 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(95 513)	345 735
ENCAISSE - AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>446 645</u>	<u>100 910</u>
ENCAISSE - À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>351 132</u></u>	<u><u>446 645 \$</u></u>

LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2021

1. ORGANISATION

Le Cercle Molière, Inc. (« l'organisation »), est une organisation à but non lucratif sans capital-actions constituée selon les lois sur les corporations du Manitoba. Le Cercle Molière a comme mission de créer du théâtre en français pour tous. L'organisation est une œuvre de bienfaisance pour fins d'impôts et par conséquent elle est exemptée des impôts sur le revenu. La salle de théâtre et les bureaux de l'organisation sont situés au 340, boulevard Provencher sur le site du Centre culturel franco-manitobain, une société de la Couronne, et sont donc la propriété de la province du Manitoba.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ceci présuppose que l'organisation poursuivra son exploitation pendant l'avenir prévisible et qu'elle sera capable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les mesures de sécurité pour combattre la COVID-19 (Coronavirus) et la réponse du gouvernement continuent à évoluer et changent rapidement. D'après la direction, l'organisation s'est adapté adéquatement à l'impact de la pandémie et continuera à maintenir les opérations pour l'avenir. La direction accède actuellement aux programmes d'aide financière du gouvernement pour lesquels il est éligible. La direction continuera à surveiller et évaluer les implications de la pandémie, cependant, il est difficile de prévoir l'ampleur et la durée de la pandémie et l'impact futur qu'elle pourrait avoir sur les finances et les opérations de l'organisation.

Les états financiers comprennent les principales conventions comptables suivantes :

(a) Comptabilisation des produits

L'organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports et les recettes. Les apports affectés tels que les subventions des pouvoirs publics sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions reçues pour les activités de la prochaine année financière sont comptabilisées comme subventions reportées au bilan.

Les apports non-affectés tels que les recettes des ventes de billets et les prélèvements de fonds sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que sa réception est raisonnablement assurée et que le revenu est gagné. Le revenu reporté au bilan comprend les recettes des ventes de billets de saison reçues d'avance pour la prochaine année financière.

La Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») est constatée à titre de revenu pour la période correspondante pour laquelle la rémunération admissible des employés est versée et la réclamation a été ou sera déposée.

Les revenus d'investissements provenant des placements à court terme sont constatés au prorata du temps.

(b) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

À chaque année l'organisation reçoit des apports d'individus et de corporations sous forme de fournitures et de services pour aider aux activités de collecte de fonds, à la publicité et à la programmation. Les apports reçus sous forme de fournitures et de services sont évalués à leur juste valeur à la date de l'apport et sont inclus dans les revenus de prélèvements de fonds et dans les dépenses rattachées tel que décrits à la note 12.

LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2021

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les instruments financiers de l'organisation comprennent l'encaisse, les placements à court terme, les comptes à recevoir, les comptes à payer, les dettes courues et la dette à long terme. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque bilan et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

(d) Estimations

La préparation des états financiers, selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés au bilan et des éléments d'actif et de passif éventuels à la date du bilan ainsi que des montants de revenus et de dépenses imputés au cours de l'exercice couvert par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(e) Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les apports d'immobilisations sont constatés à la juste valeur à la date de l'apport et ils sont amortis, à moins que la juste valeur soit indéterminable, auquel cas les apports d'immobilisations sont constatés à la valeur nominale à la date de l'apport. Les frais d'entretien et les réparations sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

	Méthode	Taux
Meubles et équipement	Méthode linéaire	5 ans
Équipements techniques	Méthode linéaire	5 ans
Véhicule	Méthode linéaire	5 ans

3. AVANCES BANCAIRES

L'organisation a une marge de crédit de 50 000 \$ portant intérêt au taux de base de l'institution financière plus 0,5% étant 3,5% au 31 juillet 2021 (3,5% au 31 juillet 2020). La marge de crédit n'était pas utilisée au 31 juillet 2021 ni au 31 juillet 2020.

4. PLACEMENTS À COURT TERME

	2021	2020
Dépôts à terme au taux de 1,10 %, échéant le 13 avril 2022	<u>300 000</u>	<u>- \$</u>

LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2021

5. IMMOBILISATIONS

	2021		2020	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>
Meubles et équipement	12 341	5 399	7 320	2 930 \$
Équipements techniques	64 453	28 274	45 814	15 384
Véhicule	28 310	16 986	28 310	11 324
	<u>105 104</u>	<u>50 659</u>	<u>81 444</u>	<u>29 638</u>
		<u>54 445</u>		<u>51 806 \$</u>

6. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au 31 juillet 2020</u>	<u>Montants Reçus 2020/2021</u>	<u>Revenus Constatés 2020/2021</u>	<u>Solde au 31 juillet 2021</u>
Guichets	-	65 435	65 435	- \$
Prélèvement de fonds	-	321 131	256 391	64 740
Revenus divers	21 620	100 341	100 061	21 900
	<u>21 620</u>	<u>486 907</u>	<u>421 887</u>	<u>86 640 \$</u>

7. SUBVENTIONS REPORTÉES

	<u>Solde au 31 juillet 2020</u>	<u>Montants Reçus 2020/2021</u>	<u>Revenus Constatés 2020/2021</u>	<u>Solde au 31 juillet 2021</u>
Patrimoine canadien	121 553	193 527	231 500	83 580 \$
Conseil des arts du Canada	156 000	140 000	296 000	-
Conseil des arts du Manitoba	87 500	175 000	175 000	87 500
Jeunesse Canada au travail	-	48 798	45 798	3 000
	<u>365 053</u>	<u>557 325</u>	<u>748 298</u>	<u>174 080 \$</u>

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent les fractions non-amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des apports reportés afférents aux immobilisations est comme suit:

	<u>Solde au 31 juillet 2020</u>	<u>Montants Reçus 2020/2021</u>	<u>Revenu Constatés 2020/2021</u>	<u>Solde au 31 juillet 2021</u>
The Winnipeg Foundation - Assistance capital	<u>51 806</u>	<u>-</u>	<u>16 289</u>	<u>35 517 \$</u>

LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2021

9. COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes est un prêt sans intérêt avec une limite de 60 000 \$. Le remboursement du solde au ou avant le 31 décembre 2022 bénéficiera d'une remise de 20 000 \$. Si le prêt n'est pas remboursé par le 31 décembre 2022, il sera converti en un prêt à terme de 3 ans avec un taux d'intérêt annuel de 5 %.	<u>60 000</u>	<u>40 000 \$</u>

10. ACTIF NET AFFECTÉ

Durant l'exercice, l'organisation a établi un fonds de réserve affecté en transférant 250 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net affecté. Le fonds de réserve a pour but de répondre aux besoins spécifiques de projets futurs tels que des projets artistiques, projets de fonctionnement ou organisationnels ou projets d'immobilisations.

Tous les transferts au fonds et tous les retraits du fonds doivent être approuvés par le conseil d'administration.

Les sommes affectées au fonds de réserve sont investies conformément à la politique de placements de l'organisation et les intérêts générés sont réinvestis dans le fonds.

11. SUBVENTIONS

Le détail des revenus de subventions est comme suit:

	<u>2021</u> <u>Budget</u>	<u>2021</u> <u>Réels</u>	<u>2020</u> <u>Réels</u>
Subventions de fonctionnement			
Conseil des arts du Canada	210 000	210 000	200 000 \$
Patrimoine canadien	168 000	168 000	168 000
Conseil des arts du Manitoba	175 000	175 000	175 000
Conseil des arts de Winnipeg	<u>63 000</u>	<u>63 000</u>	<u>63 000</u>
	<u>616 000</u>	<u>616 000</u>	<u>606 000 \$</u>
	<u>2021</u> <u>Budget</u>	<u>2021</u> <u>Réels</u>	<u>2020</u> <u>Réels</u>
Subventions spéciales			
Bureau de l'éducation française - Manitoba	32 000	23 750	40 000
Conseil des arts du Canada - projet spécial	216 000	86 000	83 750
Conseil des arts du Canada - déplacement	1 500	-	-
Patrimoine canadien	36 000	63 500	37 500
Gouvernement du Québec	-	-	8 000
Conseil des arts du Manitoba - perfectionnement	5 000	-	5 000
Conseil des arts du Manitoba - traduction	5 000	-	-
Réseau des Grands Espaces	5 000	1 500	9 873
Jeunesse Canada au travail	7 575	45 798	3 135
Ville de Winnipeg - soutien économique	<u>-</u>	<u>1 500</u>	<u>-</u>
	<u>308 075</u>	<u>222 048</u>	<u>187 258 \$</u>

LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2021

12. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET SERVICES

Inclus dans les revenus de Prélèvement de fonds sont des montants de 21,469 \$ (2020 - 60,680 \$) représentant les apports reçus sous formes de fournitures et de services comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Prix pour l'encan à la soirée Gala du homard	2 788	25 100 \$
Publicité	14 281	33 380
Frais de production	<u>4 400</u>	<u>2 200</u>
	<u>21 469</u>	<u>60 680 \$</u>

13. SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA

En avril 2020, le gouvernement du Canada a annoncé le programme de subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») afin d'aider les employeurs à réembaucher des employés, à prévenir les pertes d'emploi et à apporter un soulagement en réponse aux défis posés par la pandémie de COVID-19. L'organisation a déterminé qu'elle satisfaisait aux critères d'admissibilité de l'employeur, y compris le respect des exigences de réduction des revenus et l'engagement d'une rémunération admissible, et a demandé la SSUC. Au cours de l'exercice 2021, l'organisation a reçu 188 380 \$ dans le cadre du programme et 16 485 \$ supplémentaires accumulés au 31 juillet 2021. L'organisation a l'intention de poursuivre sa participation au programme SSUC, sous réserve de satisfaire aux critères d'admissibilité.

14. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers de l'organisation l'exposent à divers risques dans le cours normal de ses activités. L'organisation s'est donnée pour objectif de maximiser son profil risque rendement, à l'intérieur des limites établies, en appliquant des stratégies, des politiques et des procédures de gestion du risque à l'ensemble de ses activités. L'analyse qui suit permet d'évaluer ces risques au 31 juillet 2021.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisation subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer l'organisation à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement les subventions et les montants à recevoir. Toutefois, l'organisation n'est pas exposée à d'importants risques de crédit puisque les créances proviennent des gouvernements et d'une variété de créanciers et le paiement en totalité est normalement perçu en temps opportun.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisation maintient son fonds de roulement à un niveau convenable qui lui permet de remplir toutes ses obligations en temps opportun.

(c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou l'encaisse future d'un instrument financier varie en raison d'une fluctuation des taux d'intérêts commerciaux. L'organisation est exposée au risque de taux d'intérêt puisque la marge de crédit porte intérêt à un taux variable et les placements à court terme sont à taux fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisation à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2021

14. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou l'encaisse future d'un instrument financier varie en raison d'une fluctuation aux taux de change. L'organisation n'est pas exposée au risque de change du fait que tous ses instruments financiers sont libellés en dollars canadiens et que le nombre de transactions effectuées en devise étrangères est minime.